

CE ADVSEA

641 chemin de la Verdière. La Maison bleue. 84140 MONTFAVET

Tel : 04 90 14 64 09

Mail : ce.advsea84@orange.fr

compte rendu du CE officiel du 05/05/2017

*Présents : A. Montal / L. Mazelier / M. Dujon / B. Mouret / C. Vialle / M. Esclangon / V. Magnani
B. Martinez / M. Galerand*

Excusée : Schmidt

Ordre du jour

- Approbation CR du mois d'avril
- Point sur le fonctionnement des IRP
- Avancée de la démarche de prévention des risques psychosociaux et démarrage de la thématique 4 (repérage et accompagnement des situations difficiles)
- Synthèse des comptes administratifs.
- Questions diverses

1/ Approbation du CR du mois d'avril avec quelques modifications de forme.

2/ Point sur le fonctionnement des IRP

La directrice des ressources humaines souhaite informer les élus, notamment les nouveaux, de la réglementation concernant les heures des délégations des titulaires et suppléants en s'appuyant sur un mode de fonctionnement interne au CE/DP.

Avant tout débat éventuel, le délégué syndical CGT majoritaire rappelle que le règlement intérieur du fonctionnement du CE appartient à ce dernier et la rencontre DP/CE, instance d'échange créée par la CGT, qui existe depuis plusieurs mandats, ne relève pas de l'employeur.

Madame Pautrat précise que l'idée est de trouver les meilleures modalités dans l'intérêt de l'ensemble des salariés et de l'organisation du travail des établissements et services.

Mme Mazelier comprend la démarche d'engagement et d'organisation interne souhaitée par les élus mais exprime clairement le besoin d'une lisibilité du fonctionnement des IRP et ce, afin de pouvoir prévoir les remplacements.

Après un échange entre élus et l'employeur, le Président rappelle une souplesse tolérée quant à la répartition des heures entre titulaires et suppléants appliquée depuis de nombreuses années pour le CE, même si ces modalités sont interdites par la loi..

Les deux délégués syndicaux déclarent leur volonté de continuer le partage des heures de délégation.

Il est alors convenu que délégués syndicaux et direction générale de l'ADVSEA se rencontreront le 12 mai prochain pour formaliser les heures de délégation.

Le délégué syndical CGT évoque son souhait, partagé par les élus du CE du maintien d'une réunion mensuelle intersyndicale donnant la possibilité de recevoir tous les élus, dès lors qu'ils disposent d'heures de délégation.

Le délégué syndical CFDT rappelle les éléments d'histoire et exprime sa volonté de pérenniser ce moment d'échange entre tous les élus.

D'autre part, il est prévu également une formation de tous les élus à l'occasion de ce nouveau mandat

3. Avancée de la démarche de la prévention des risques psychosociaux

Point particulier : thème repérage et accompagnement des situations difficiles

Le délégué syndical évoque l'intérêt de réouvrir ce chantier compte tenu des circonstances de la création des pôles et des changements à venir.

La directrice générale rappelle la dernière réunion du COPIL en octobre 2016 pendant laquelle avait été décidé le choix de travailler les deux axes suivants pour 2017 à savoir :

- Régulation sur les pratiques communes managériales
- Accueil des salariés

Sur le premier thème :

plusieurs réunions avec les cadres intermédiaires ont eu lieu et ont donné naissance à un projet d'élaboration de charte éthique.

Sur le second thème :

3 réunions se sont tenues, une dernière est programmée en juin qui aboutira sur une proposition à faire valider en septembre.

La directrice générale ne souhaite pas démarrer un nouvel axe sans en avoir finalisé les deux premiers, d'autant que le suivi des situations individuelles s'inscrit dans le premier axe des pratiques managériales.

Mme Mazelier rappelle que les directions et cadres hiérarchiques sont porteurs de la procédure actuellement en vigueur par rapport aux fiches incidents.

Pour la directrice générale, la priorité associative absolue actuelle est le montage de projet immobilier patrimonial qui demande beaucoup de temps, d'énergie et de compétences.

Le délégué syndical répond que cela sera d'autant plus réussi en associant les salariés à cette démarche.

Il rajoute avoir reçu quelques signaux d'inquiétude de la part de certains salariés quant à leur avenir.

La directrice générale prend acte de la demande du CE d'ouvrir un troisième chantier et renvoie cette question à l'instance COPIL RPS.

Enfin, Lara Mazelier répond que les élus peuvent aussi être force de proposition.

Le délégué syndical évoque alors l'éventuelle modalité de la création d'une commission ad'hoc.

Lara Mazelier informe les élus de la prochaine création d'un outil supplémentaire numérique de communication via un intranet mis à jour et étoffé.

Le site internet est actuellement refait et permettra un accès intra net au CE, ce qui peut être intéressant pour lancer des enquêtes auprès des salariés.

Point sur A.G du 02 06 2017

Les élus demandent à la direction générale le programme.

La directrice générale répond que celui-ci sera communiqué aux salariés, une note a déjà été adressée aux directeurs pour diffusion et inscriptions.

Comme l'an dernier, la partie purement statutaire ouvrira l'AG en présence des administrateurs seulement.

Ensuite, elle sera ouverte aux salariés et partenaires institutionnels.

La directrice générale rappelle que l'AG est un moment de communication interne mais également un temps de valorisation des missions accomplies à l'attention des partenaires.

Par prudence, le Président et la directrice générale préfèrent ne pas présenter trop en détails la réorganisation des services et le projet patrimonial tant que les financements ne sont pas tous validés.

Suite à plusieurs rencontres avec les directions des établissements et services, est apparue la nécessité de remettre en place un « carrefour associatif » pour partager certains dossiers comme celui de la construction du projet associatif en 2018.

Point sur l'avancée du projet de restructuration

La directrice générale liste les points d'avancée :

- mise en place des groupes de travail pour la réhabilitation des bâtiments de la mecs
- au niveau des transports, Lara Mazelier a rencontré l'élu M. Castelli : ce dernier a proposé une mise en relation avec la TCRA afin d'envisager des navettes plus régulières vers le site de la Verdière.
- Au niveau de l'organisation du temps de travail il va falloir arrêter les modalités rendant possible un accueil commun par les secrétaires d'accueil des services concernés.
- Une deuxième esquisse a été présentée aux salariés des services PF, SAEGPS, AGBF, antenne AEMEO et qui a débouché sur un travail sur la répartition de l'espace

La directrice générale informe les élus que les salariés seront consultés dans le cadre des commissions d'appel d'offre.

. Point sur Synthèse des comptes administratifs.

Mme Mazelier rappelle les échéances quant à l'élaboration des budgets prévisionnels et celle des comptes administratifs.

Elle donne quelques informations importantes :

Les comptes administratifs ont dégagé un excédent important d'environ 400 000 euros liés notamment à la suractivité du P.F. S. Cette année 2017 le budget sera recalculé sur la base des 65 places d'accueil. Des propositions d'affectation de l'excédent ont été faites aux financeurs pour tenter de le garder.

2 services déficitaires : la MECS Verdière et MJMP

MECS Verdière : déficit : en raison du dépassement du groupe 2 du fait des doublures personnel le week-end non prises en compte par le financeur.

D'autre part, des frais ont été engagés pour une procédure du licenciement économique et l'établissement a subi une perte sèche sur le projet des alizées.

Lara Mazelier rappelle la décision de l'ADVSEA de rendre des rapports d'activité dans le cadre exigé par la réglementation.

Enfin est planifiée une formation en mai 2017 sur la gestion financière à l'attention des directeurs et directrices de structures et dispensée par la directrice financière.

Questions diverses

Les élus informent le Président et la directrice générale de leur décision de solliciter l'employeur pour la désignation d'un expert-comptable.

Adoption d'une délibération concernant la décision de recourir à l'assistance d'un expert-comptable conformément à l'article L2325-35 du Code du Travail au titre de l'exercice comptable clos de l'année 2016.

Cette délibération sera adressée au siège et copie sera jointe au présent compte rendu.

D'autre part et conformément à la loi REBSAMEN le CE demande à pouvoir être destinataire de la base de données sociale et économique.

La directrice générale répond que l'Association doit se mettre en conformité et a pris du retard en raison d'une surcharge de travail importante au siège social.

Fin de séance

Prochain CE fixé le 23 06 2017